

DÉPARTEMENT
FRANCAISE
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE DIX-NEUF FEVRIER (19/02/2026)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 13 Février 2026, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS : 21

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Arlette CAZORLA, M. Michel ALBERGUCCI, Mme Reine-Claude ORTALO, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), M. Frédéric GENRIES, M. Philémon DESSART, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Nabila CACOUCH, **Conseillers Municipaux.**

ETAIENT REPRESENTES : 10

Mme Any DELCHER (Représentée par Madame Stéphanie GAYET), M. Guy LOURMEDE (Représenté par Monsieur Luc PORTES), **Adjoint**

M. Gabin LOPEZ (Représenté par Madame Sophie LOPEZ), Mme Nicole LAFFINEUR (Représentée par Madame Pierrette ESQUIEU) M. Robert POMAREDE (Représenté par Monsieur Philippe LERMINEZ), Mme Laure POUTEAU (Représentée par Madame Arlette CAZORLA), Mme Jessie COTINET (Représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (Représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Soufiane ACHCHTOUI (Représenté par Madame Claudine MATALA), M. Jean-Claude LORENZO (Représenté par Madame Estelle HEMMAMI), M. Robert DUPARC (Représenté par Madame Marie CAVALIE), **Conseillers Municipaux.**

ÉTAIT ABSENT : 1

Mme Marie-Line DESCAMPS, M. Ignace VELA, **Conseillers Municipaux.**

Monsieur Jérôme POUGNAND est nommé secrétaire de séance.

CULTURE ET PATRIMOINE

19 – 19 février 2026

19. Contrat du Grand site Occitanie Moissac-Lauzerte-Auvillar

Rapporteur : Monsieur Philippe LERMINEZ

Vu le Code du Tourisme et les dispositions encadrant les missions des Offices de Tourisme ;

Vu le partenariat engagé entre la Région Occitanie, les Communautés de Communes, les collectivités locales et les Offices de Tourisme concernés dans le cadre du label *Grands Sites Occitanie Sud de France* ;

Vu le projet de contrat *Grand Site Occitanie Moissac – Lauzerte – Auvillar* pour la période 2023-2027 ;

Considérant l'intérêt stratégique de ce contrat pour renforcer la notoriété de la destination Moissac–Terres des Confluences au sein du réseau *Grands Sites Occitanie* ;

Considérant la volonté de consolider la coopération entre les trois territoires Moissac, Lauzerte et Auvillar autour d'actions partagées de promotion, de valorisation patrimoniale et de structuration touristique ;

Considérant la nécessité pour l'Office de Tourisme Moissac–Terres des Confluences de s'inscrire activement dans cette dynamique régionale afin de poursuivre le développement durable et harmonieux de la destination ;

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

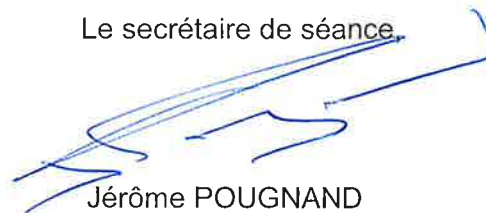
APPROUVE les termes du contrat Grand Site Occitanie Moissac – Lauzerte – Auvillar 2023-2027 ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit contrat et à mettre en œuvre les actions qui en découlent, en lien avec les partenaires institutionnels et touristiques du territoire.

Pour copie conforme
Moissac, le 20 février 2026

Le Maire,

Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Jérôme POUGNAND

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :